

DELIBERATION CA108-2016

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 30 septembre 2016.

■ **Objet de la délibération** : Lettre de cadrage budgétaire

Le conseil d'administration réuni le 6 octobre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La lettre de cadrage budgétaire est approuvée.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

Fait à Angers, le 7 octobre 2016

Christian ROBLÉDO
Président de l'Université d'Angers



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **13 octobre 2016** / mise en ligne : **13 octobre 2016**

Politique des moyens 2017

Cadrage budgétaire 2017
(Approuvé par la commission budget du
27/09/16, le CAC du 05/10/16, le CA du
06/10/16)

1 – Prévision des recettes 2017

En 2017, le financement de l'ESR restera contraint par les mêmes exigences budgétaires, liées au contexte national des finances publiques, que celui de 2016. L'augmentation significative et durable de la dotation de l'Etat n'est donc a priori pas à l'ordre du jour. Néanmoins, la CPU a fait savoir 1) l'importance qu'elle attache à ce que les 1000 postes « dits Fioraso » créés annuellement depuis 2013 soient majoritairement utilisés au titre des critères de convergence, et 2) son souhait de voir l'enveloppe de 100 millions d'€, annoncée par la ministre pour l'ESR, orientée essentiellement vers un soutien à l'augmentation des effectifs, en particulier du cycle Licence au cours des 3 dernières années.

Ces deux recommandations fortes ont été défendues par l'université d'Angers en commission des moyens et reprises par l'assemblée plénière de la CPU.

Quoiqu'il advienne, dans ce contexte d'incertitude, notre établissement se doit d'accorder aux composantes, directions et services, les moyens d'assurer leurs missions en les dotant de moyens en personnels et financiers.

Comblent toujours le déficit en emplois, par le biais de créations, tout en assurant des perspectives de stabilisation voire d'évolution de carrière constitue un axe fort de ce budget. Cet axe est au service d'une politique de réussite et d'innovation pédagogique pour nos étudiants et de progression continue de nos équipes de recherche, qui s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour l'établissement (AMI Germinet, Connect Talent, RFI,...). Cette politique est également portée par la volonté de maintenir un niveau d'investissement élevé pour assurer la technicité nécessaire à nos métiers et des conditions de travail de qualité pour les usagers et les personnels.

Sur ces bases, et bien que les arbitrages ne soient pas encore pris à la DGESIP, le budget 2017 se construira sur les hypothèses suivantes :

1) Dotation du MESR :

- masse salariale équivalente à la création de 30 emplois, soit 905 280€ sur une période de 6 mois ;
- masse salariale équivalente à l'extension en année pleine des 22 emplois accordés en 2016, soit 1 314 060€ ;
- dotation exceptionnelle du MESR estimée à 700 000€, sur l'enveloppe des 100 millions d'euros / effectifs licence ;
- la compensation du point d'indice de 1.038.000 € pour 2017, en 2016 cette augmentation représente 337 684 € ;
- la compensation de la PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations des fonctionnaires), estimée à 400 000 € ainsi que de certaines charges salariales (GVT, CAS pension) ;
- la dernière augmentation de la contribution du ministère au titre de la compensation de l'exonération des étudiants boursiers (compensation à 100%), estimée à 77 152 € ;

Ce qui porterait la dotation du ministère à 121 896 813 €, contre 118 556 769 € en 2016 (notifications provisoires) soit une augmentation de 3 340 044 €.

2) Université d'Angers

- augmentation des ressources propres (formation continue, TA, droits d'inscriptions, locations et prestations diverses) de 700 000€.

- en regard, il faut considérer :

.que la dotation de fonctionnement d'ALM devrait disparaître (96 500€),

.que la politique de soutien à l'ESR de la Région Pays de la Loire est en cours de redéfinition pour une approche pluriannuelle par programmes (disparition probable des subventions de fonctionnement de 235 000€, éventuellement compensées dans le cadre des appels à projets),

.que le soutien de l'assemblée départementale pour 5 emplois est terminé (coût de 283 629€)

Université d'Angers				
	2014 exécuté	2015 exécuté	2016 BR1	Evolution 2017 (liste non exhaustive)
Recettes				
Dotation Etat (MESR+autres Ministères)	114 848 487	118 273 725	119 750 373	3 340 044
Autres subventions	6 011 464	10 829 237	9 547 457	-300 000
Ressources Propres	11 984 022	9 876 596	13 249 718	700 000
Recettes hors amort.	132 843 973	138 979 557	142 547 548	3 740 044
Neutralisation des amort.	6 727 232	7 315 317	6 600 000	
Total ressources	139 571 205	146 294 875	149 147 548	
Dépenses				
Personnel	110 150 349	113 841 469	117 475 008	3 624 992
Autres dépenses	19 025 929	19 829 963	22 929 858	100 000
Amortissements	9 262 723	9 880 215	8 713 000	
Total dépenses	138 439 001	143 551 647	149 117 866	3 724 992
Résultat	1 132 204	2 743 228	29 682	
CAF	3 671 781	5 307 025	2 142 682	

2 – Des ressources au service d'une politique

2.1- l'impact budgétaire de la politique RH pour 2017

L'augmentation du point d'indice a un effet neutre pour les emplois qui relèvent du budget état mais pourrait représenter un coût de 201 000 euros pour l'établissement (emplois contractuels, les heures complémentaires et vacataires).

La prorogation de deux ans de la loi dite « Sauvadet », avec une date de fin du plan de titularisation qui est reportée du 31 mars 2016 au 31 mars 2018 et avec une date d'éligibilité à la titularisation qui passe au 31 mars 2013. Cette mesure pourrait représenter un coût pour l'établissement de 86 000 euros dont 63 000 euros seraient financés pour 47 agents « sauvadésiables » entre 2017 et 2018.

Pour la campagne emploi 2017, quelques principes d'arbitrage ont été arrêtés :

- Créations/repyramidages d'un nombre significatif d'emplois d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de BIATSS (fonctionnaires et contractuels) pour un coût

maîtrisé de la masse salariale (augmentation négligeable pour 2017) ;

- Pour les emplois d'enseignants-chercheurs
 - .Réfrigération des emplois vacants au 1/09/2017 pour cause de retraite,
 - .Maintien des contrats d'ATER sur les emplois liés à l'expérimentation PluriPass,
- Pour les personnels BIATSS
 - .Politique raisonnée de création de postes de titulaires sur les missions nouvelles,
 - .Procédure de CDIisation pour les emplois, occupés par des contractuels, liés à des missions pérennes,
 - .Poursuite de la mise en œuvre et prolongation du dispositif Sauvadet (47 agents pourraient être concernés en 2017-2018).
- Pour les contractuels (enseignants et BIATSS), l'application de nouvelles grilles de rémunération et d'évolution de carrière. L'option retenue, pour la montée en charge du dispositif, sera déterminée en fonction de la soutenabilité financière pour l'établissement (soumis à la validation d'un CA).

2.2- les moyens alloués aux composantes, aux services et à la recherche

Le volume et l'affectation des moyens sont issus du dialogue de gestion, engagé à partir des Contrats d'Objectifs et Moyens (COM), et respectent les engagements pris dans le document de politique des moyens voté en Conseil d'Administration le 24 mai 2016.

Ce dialogue de gestion a permis d'affiner les besoins, tant en masse salariale, en fonctionnement qu'en investissement, liés à l'activité récurrente et aux projets.

Selon la structure concernée (composante, service commun ou direction), ces besoins sont couverts par :

- des ressources propres (droits d'inscriptions, subventions, conventions, locations, prestations,...),
- la taxe d'apprentissage,
- un apport de crédits au titre de la formation continue,
- une dotation d'équilibre, donnée par l'université, laquelle intègre le cas échéant un volume de crédits pour couvrir les responsabilités liées à la pédagogie et/ou à la recherche.

La dotation d'équilibre de l'université s'établira en 2017 à 6 112 790 €, en baisse de 235 569 €, eu égard à l'augmentation constatée des ressources propres. Le budget des composantes est en augmentation de 862 571 € et aucune composante ne verra son budget 2017 diminuer. Pour les services communs la dotation globale serait de 1 150 887 € en 2017 contre 1 461 000€ en 2016, soit une diminution de 207 908 €, en accord avec les besoins des services.

En 2017,

- le principe d'intégration au budget primitif des composantes des reversements de crédits effectués par la Direction de la Formation Continue (DFC), au titre des activités de formation réalisées par les composantes, est maintenu (à hauteur de 80% du chiffre d'affaires de référence), comme la possibilité d'utilisation des reliquats. Ces crédits concernent à la fois de la masse salariale et du fonctionnement. Le volume global de ces reversements s'élève à

1 964 564€ (IUT inclus).

- le principe du prélèvement à la source pour les dépenses récurrentes et la maintenance du locataire été élargi (assurances, téléphonie, déchets, ...).

Les orientations budgétaires 2017 soulignent la volonté de l'établissement de soutenir les projets structurants tant en matière de formation que de recherche.

S'agissant des composantes, les dotations ne sont pas assises sur une reconduction systématique des dotations antérieures mais sur les discussions et conclusions issues des COM.

Ainsi, la dotation de l'UFR DEG sera de 872 701€ pour un budget total de 1 425 692 €, en augmentation de 43 438 €.

Les principaux projets retenus :

- Aménagement d'un espace co-working
- Etude reconfiguration salle des enseignants

La dotation de l'UFR LLSH sera de 921 008€ pour un budget total de 1 173 266 €, en augmentation de 41 146 €.

Les principaux projets retenus :

- Installation de prises électriques dans les amphithéâtres
- Aménagement d'une salle informatique
- Etude permettant de définir les modalités de fonctionnement durant les phases de travaux du CPER

La dotation de l'UFR Sciences sera de 712 190 € pour un budget total de 947 201 €, en augmentation de 96 500 €.

Les principaux projets retenus :

- Etude occupation des espaces
- Etude sécurisation électrique de 2 salles d'enseignement

La dotation de l'UFR Santé sera de 606 334 € pour un budget total de 2 022 415 €, en augmentation de 96 869 €.

Les principaux projets retenus :

- Livraison IRIS 2 avec prise en charge du 1^{er} équipement mobilier (CPER)
- Installation de portes coupe-feu bâtiment F site Daviers
- Etude aménagement local I Pad site haute reculée

La dotation de l'UFR ESTHUA sera de 879 790 € pour un budget total de 2 233 835 €, en augmentation de 296 296 €.

Les principaux projets retenus :

- Etude reconfiguration salle des enseignants

La dotation de l'ISTIA+ sera de 999 779 € pour un budget total de 1 921 150 €, en augmentation de 202 637 €.

Les principaux projets retenus :

- Installation d'un système de vidéosurveillance

Pour les services communs les budgets ont été reconduits moyennant quelques aménagements :

- le budget du SUMPPS a été augmenté de 3500 € pour augmenter les solutions de logement d'urgence ;
- le SCDA voit sa dotation baisser de 204 613 € notamment en raison de la disparition de la dépense liée à l'abonnement Elsevier.

DOTATIONS AUX SERVICES COMMUNS									
	2016	2017							
	Dotation	Dotation	Depenses recurrentes	Maintenance locataire	Achat DDN	FSDIE	TA	TOTAL BUDGET	dont inv
SUMPPS	285 000,00 €	274 497,00 €	2 003,00 €	5 000,00 €	3 500,0 €			277 997,00 €	2 000,00 €
SCDA	826 000,00 €	555 000,00 €	4 387,00 €	17 000,00 €	45 00000 €			600 000,00 €	45 000,00 €
SUIO-IP	190 000,00 €	185 000,00 €	605,00 €	5 000,00 €			834,00 €	185 834,00 €	4 000,00 €
SUAPS	160 000,00 €	132 890,00 €	1 710,00 €	21 500,00 €		26 90000 €		159 790,00 €	44 000,00 €
TOTAL	1 461 000,00 €	1 147 387,00 €	8 705,00 €	48 500,0 €	48 500,00 €			1 223 621,00 €	
			pour UB 900	pour la DPI	pour la DDN				
								Ecart total dotation 2017 et total dotation 2016	-207 908,00 €

La dynamique des appels à projets est maintenue pour la recherche à hauteur de 100 000€. Il en est de même pour l'innovation pédagogique, 150 000€ seront budgétisés pour finaliser les 4 projets validés par le bureau de la CFVU et initiés en 2016.

Par ailleurs, la DRIED, la DDN et la DPI assureront le portage de plusieurs dossiers stratégiques, financés dans le cadre du CPER, mais aussi, la réalisation d'un audit énergétique dans le cadre de l'ISO 50 001, la livraison de la salle d'innovation pédagogique, la reprogrammation du schéma directeur du numérique, la sécurisation du stockage des données numériques,...

Cependant, l'université aura aussi à intégrer des charges nouvelles au service du développement de nos activités comme le coût de fonctionnement du bâtiment IRIS II estimé à 300 000€ en année pleine.

2.3- l'exercice budgétaire 2017 : une année pour repenser nos pratiques

L'exercice budgétaire 2017 constitue une année charnière à bien des égards :

- Il participe de la mise en place d'un nouveau contrat d'établissement (2017-2021).
- Il verra du déploiement du logiciel SIFAC GBCP, dès janvier 2017, lequel nécessite la formation des agents, l'adaptation à l'outil, l'évolution des pratiques et des métiers.

Cet exercice budgétaire peut aussi nous fournir l'opportunité de repenser nos pratiques pour gagner en simplicité et en efficacité, de sorte que chacun puisse se concentrer sur son cœur de métier.

C'est dans ce cadre que seront abordées :

- la mise en oeuvre d'un service facturier lequel ambitionne une réorganisation des circuits de traitement des factures,
- la question du développement des ressources propres : TA/relations entreprises (avec la mise en place d'un groupe de travail), formation continue (mise en œuvre des orientations issues du séminaire en octobre 2016),...
- une réflexion sur la fonction logistique (gestion du parc automobile),
- une réflexion quant à l'optimisation des espaces (présidence, DAF/agence comptable, DFC/DEVE) et à l'occupation des espaces à réaffecter (site DAVIERS, Bâtiment en sciences, IUT,...)
- l'accompagnement des composantes et laboratoires par rapport aux questions d'hygiène et de sécurité au travail (mise en place des documents uniques,...).